



Section 08

Micro- et nanotechnologies, micro- et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique

Motion

sur le rétablissement de l'affichage par ordre de mérite du classement des candidats admissibles

La section 08 considère que la transparence à chaque étape des concours CNRS est essentielle en toute circonstance et qu'elle bénéficie à l'organisme et aux candidats. Elle demande en conséquence au CNRS de rétablir, dès à présent, l'usage de l'affichage par ordre de mérite du classement opéré par les sections à l'issue des délibérations. La section attend plutôt du CNRS qu'il agisse pour que le nombre de recrutements de chercheurs et de chercheuses permanents soit ramené à la hauteur de ses ambitions.

Claude AMRA
Président de la Section 08

Motion adoptée le 25 mars 2021
21 votants : 21 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Jean-Yves MARZIN, directeur de l'INSIS
- Mme Astrid LAMBRECHT, directrice de l'INP
- M. Ali CHARARA, directeur de l'INS2I
- M. Jacques MADDALUNO, directeur de l'INC
- M. Laurent NICOLAS, directeur adjoint scientifique à l'INSIS
- Mme Dorothée BERTHOMIEU, présidente du Conseil scientifique du CNRS
- M. Serge SIMOENS, président du CS INSIS
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Sections et CID du Comité national